

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

Commune : **OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE**
Nom de la liste : **P.S.**
Personne de contact de la liste : **Annie GALBAN - LECLEF**
Adresse : **44, rue de Spangen - 1341 CEROUX-MOUSTY**
Téléphone : **0477/67 19 25**
Email : **galban.leclef.annie@gmail.com**
Site internet :

Question	Oui/Non	Réponse - commentaire
1. ACCÈS AU LOGEMENT		
1.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la propriété des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?		<p>Réponses et commentaires pour les questions de 1.1. à 1.6. :</p> <p>La question de l'accès au logement doit être pensée en fonction de l'accroissement de la population de la ville d'une part et de la difficulté croissante pour des couches de plus en plus larges de celle-ci à faire face aux prix pratiqués sur le marché (achat, coût du terrain et de la construction, loyer).</p> <p>Cette difficulté est bien entendu vécue par les jeunes ménages qui souhaitent acheter ou louer un logement mais aussi par les familles avec enfants, par les ménages à faibles revenus et même à revenus moyens, par les familles monoparentales et par certains couples de retraités.</p> <p>Toutes ces situations sont à considérer dans une vision d'ensemble avec l'objectif de la mixité sociale dont le principe est maintenant inscrit dans le Code wallon du logement et l'habitat durable.</p> <p>Pour permettre aux citoyens d'accéder à un logement et en termes de politique communale, nous mettrons l'accent sur une meilleure visibilité des terrains disponibles par le biais d'un inventaire et leur mobilisation par un aménagement du territoire proactif ainsi que sur l'information relative à l'ensemble des dispositifs existants. C'est une des raisons pour lesquelles le service logement devra être renforcé.</p> <p>En ce qui concerne l'intervention des garanties locatives, on peut se référer au</p>

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

		point 7. Nous voulons aussi mettre en place un dispositif permanent pour les personnes sans-abri, en anticipant pour sortir de l'improvisation de solutions d'urgence.
1.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la propriété</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?		
1.3. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la propriété</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)		
1.4. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?		
1.5. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?		
1.6. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)		
1.7. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'habitat groupé/solidaire ? Si oui, lesquelles ?		L'habitat groupé/solidaire répond à une attente et des besoins réels. La levée des obstacles techniques et juridiques sera mise en place par la mobilisation des compétences des partenaires et associations actives sur le territoire.
1.8. Comptez-vous mettre en place des		L'auto-construction peut-elle aujourd'hui et chez nous être « légère » compte tenu de la nécessité d'un permis d'urbanisme sur base de plans d'architecte, de

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

mesures pour favoriser l'auto-construction légère ? Si oui, lesquelles ?		normes constructives, d'exigences en matière de performance énergétique (PEB)... ? Autre chose est de permettre aux constructeurs de participer à la construction ou à la rénovation en réalisant eux-mêmes des travaux à propos de laquelle une information complète doit être donnée sur les implications en matière de TVA comme de renonciation à certaines primes régionales ou autres qui exigent l'intervention d'une entreprise dans le secteur de la construction.
2. LOGEMENTS PUBLICS – LOGEMENTS SOCIAUX		
2.1. Pensez-vous que le nombre de logements sociaux et de logements publics est suffisant dans votre commune ?		Au regard des listes d'attente, le nombre de logements sociaux et publics est loin d'être suffisant alors que la quote-part de ces logements avoisine les 10 % à Ottignies-LLN, pourcentage bien supérieur à celui des communes voisines (même pas 5 %). Dans notre ville, le pourcentage atteint est en légère régression vu que la production de nouveaux logements de ce type reste à un niveau inférieur à celle des autres logements dont le rythme est heureusement, quant à lui, positif.
2.2. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements publics à loyers modérés ? Si oui, lesquelles ?		Les mesures que la ville peut prendre se concrétisent dans les programmes communaux de logement soumis à l'approbation du Gouvernement wallon (qui n'accepte d'ailleurs pas toutes les propositions). C'est ainsi que trois programmes d'action (2007-2008 ; 2009-2010 ; 2012-2013, en cours d'approbation) ont été introduits par la ville. Leur exécution se fait par la ville et pour l'essentiel par les opérateurs immobiliers dont deux sociétés de logements de service public actives sur son territoire.
2.3. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements dont le loyer est proportionnel aux revenus des locataires ? Si oui, lesquelles ?		Nous participons aux programmes communaux de logement futurs, le prochain étant prévu pour 2014, pour effectivement augmenter le parc de logements sociaux et publics à loyers modérés et dont le loyer est proportionnel aux revenus des locataires.
2.4. Prévoyez-vous d'autres mesures pour favoriser le logement public ? Si oui,		Via la collaboration avec l'Agence immobilière sociale du Brabant wallon (AIS), nous comptons mobiliser davantage de logements, notamment du secteur privé, à des fins sociales.

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

lesquelles ?		
2.5. Comptez-vous atteindre le quota de 10% de logements publics imposé par la Région wallonne ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?		<p>Ce quota de 10 % est atteint à Ottignies-LLN, ce qui pénalise en quelque sorte la ville par rapport à d'autres communes qui sont loin de ce pourcentage. Cela influence le Gouvernement wallon dans ses décisions. Il devrait être relevé à 15 % au moins.</p>
2.6. Comment comptez-vous tenir compte de la mobilité pour favoriser l'accès au logement ?		<p>Nous disposons d'une commission d'aménagement du territoire et de la mobilité qui est très attentive à cela.</p>
3. INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE		
3.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'information du citoyen en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?		<p>Des mesures pour informer les citoyens existent déjà. Le service logement de la ville a cette fonction. Compte tenu de l'augmentation de la population, de la multiplicité et de la complexité des informations à maîtriser, nous comptons renforcer ce service (sans oublier le guichet de l'énergie). Ce renforcement a aussi pour objet de suivre l'exécution des programmes communaux de logement et de préparer de manière proactive le suivant qui sera triennal et commencera en 2014.</p>
3.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la démocratie participative en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?		<p>La démocratie participative en matière de logement rejoint celle en matière d'aménagement du territoire, via la Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité ainsi que via les conseils de district dont le bon fonctionnement sera assuré.</p>
4. GESTION FONCIÈRE ET PUBLIQUE		
4.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la gestion par la commune de logements et terrains ? Si oui, lesquelles ?	OUI	<p>Nous voulons procéder à la création d'un Community Land Trust « CLT » pour assurer la mise à disposition et la gestion de terrains et de logements, conformément à notre proposition explicitée dans le Bulletin communal n° 175 de février 2012, Tribune libre, page 46.</p>

Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

4.2. Comptez-vous créer ou développer une régie foncière communale ? Si oui, comment ?		A défaut de CLT, qui a notre préférence, la création d'une régie foncière communale pourrait être envisagée.
5. LOGEMENTS INOCCUPÉS		
5.1. Comptez-vous mettre en place des mesures concernant les logements inoccupés ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?		Les mesures nécessaires ont été prises en matière de logements inoccupés. D'une part, l'inventaire en est réalisé. D'autre part, un règlement communal impose une taxe sur ceux-ci.
6. PERSONNES EN MANQUE D'AUTONOMIE		
6.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des personnes âgées en perte d'autonomie, et/ou des personnes à mobilité réduite et/ou des personnes atteintes de handicap mental ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?		Pour les personnes en manque d'autonomie, nous voulons faciliter les aménagements techniques nécessaires pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible. Par ailleurs, nous souhaitons la création d'une MRS avec le CPAS qui pourrait se combiner avec un centre d'accueil de jour.
7. CPAS		
7.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des usagers du CPAS ? Si oui, lesquelles ?		Outre ce qui vient d'être dit, le CPAS poursuivra sa politique en matière de garanties locatives, de soutien par les logements de transit et d'insertion. Il continuera à intervenir dans le dispositif pour les personnes sans-abri.
8. COMMENTAIRES ET REMARQUES		
8.1. Si vous souhaitez compléter les informations ci-dessus, merci de le faire dans la case ci-joint.		